

Caroline Sionneau demande au ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès de la Mairie de Paris pour reporter la date de réponse à l'appel d'offres de Vincennes

Communiqué de presse, le 21 septembre 2023

Caroline Sionneau, porte-parole de l'USCH (Union pour la Sauvegarde des Courses Hippiques) et candidate à la Présidence du Trot, vient d'écrire au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour l'alerter sur l'avenir de l'Hippodrome de Vincennes.

L'appel d'offres lancé par la Mairie de Paris en juillet 2023 pour l'adjudication d'une nouvelle concession à partir de 2025 prévoit une profonde révision du montant annuel de la redevance qui pourrait atteindre 10 M€ par an (moins de 100K€ depuis 1976), sans compter les investissements eux-mêmes évalués au minimum à 41 M€ sur la période.

Ce saut considérable mais cohérent avec une actualisation, déjà appliquée depuis 2013 au Galop pour Auteuil et Longchamp, constitue un défi majeur pour l'avenir du Trot et aurait nécessité que la gouvernance actuelle prépare longtemps à l'avance un dossier solide après toutes les consultations nécessaires. Mais aussi, qu'à cette occasion, il engage, comme nous ne cessons de le demander, des réformes structurelles qui dégageraient les marges de manœuvre indispensables pour faire face à cette situation déjà connue lors de l'ancienne mandature.

Car, il est inenvisageable que la SETF perde l'hippodrome de Vincennes. C'est l'emblème international du Trot et la source la plus productive du retour Filière au Trot dans la ligne du service public des courses.

Or l'appel d'offres est ainsi libellé qu'il suffit que n'importe quelle Société de Course, au sens du décret 97 -456 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, soit membre du groupement qui soumissionnera pour que l'offre soit recevable. Il y a plus de 230 sociétés de courses et des investisseurs importants susceptibles d'être intéressés, comme la FDJ associée à ZEturf, pourraient profiter de l'aubaine.

Une telle éventualité permettrait par exemple la multiplication de courses européennes ce qui ouvrirait la porte à une remise en question du monopole des courses et de tout l'édifice de la loi de 1891 qui assure la protection indispensable de la Filière hippique et de l'élevage.

En tout état de cause, il était beaucoup plus urgent de travailler très en amont ce dossier que de s'engager dans des aventures coûteuses sans perspective de réforme, comme l'achat de l'immeuble Thémis, ou hasardeuse, comme le contrat d'exclusivité avec ZEturf.

Et que dire des frais engagés pour l'éclairage de la grande piste de Vincennes alors même que la concession n'avait pas encore été renégociée ?

Mais, cerise sur le gâteau, et motif principal de la demande faite au ministre de l'Agriculture, la date limite de remise des candidatures est le 30 octobre 2023, date de clôture des votes à l'élection professionnelle du Trot.

Quelle légitimité aura l'actuelle direction, sachant que le futur président ne sera désigné que lors du comité de décembre 2023 pour remettre une proposition à la mairie de Paris alors même que l'étude du dossier a à peine commencé et qu'il semble que l'actuelle direction envisagerait de se passer de Vincennes.

Dès lors l'intervention formulée par Caroline Sionneau auprès du ministre de l'Agriculture est qu'il demande comme autorité de tutelle à la Mairie de Paris de différer la date de remise des offres de six mois, afin de laisser le temps à la nouvelle équipe de l'instruire et d'engager les réformes nécessaires pour y répondre.

